Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260202-DELIBCCAS2026_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

2026/03

C.C.A.S. de la Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Comité Communal d'Action Sociale

Réunion du lundi 02 février 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux février à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire et Président du C.C.A.S.

Membres présents : GUILLOU Rémy, CRENN Nathalie, LE ROUX Andrée, LE SAOUT Aurélie, LE GAC Yveline, FOURE Brigitte, Andrée GIBOIRE, STEUNOU Eliane, LE BIHAN Annick, JUGON Sophie.

Absents excusés : LOZAC'H Solenne.

Absent : SEBILLE Stéphanie.

Secrétaire de séance : LE SAOUT Aurélie

OBJET : Versement d'une subvention de 430 € au profit du CCAS de GUINGAMP « Loisirs familiaux et vacances 2026 »

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration de la demande formulée par le CCAS de GUINGAMP en vue d'une participation financière au dispositif « Loisirs familiaux et vacances 2026 ».

Ce dispositif, ouvert aux familles des Communes de Guingamp, Ploumagoar, Plouisy, Pabu, Grâces et St Agathon, permet aux familles à faibles ressources de bénéficier d'un séjour vacances d'une semaine.

Afin de financer ce dispositif, une participation de 430 € est demandée aux communes.

Après avoir pris connaissance de cette demande de subvention, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'effectuer le versement d'une subvention de 430 € au profit du CCAS de GUINGAMP,

Fait et délibéré en séance, le 2 février 2026

Le Président,

Rémy GUILLOU

MAIRIE DE PLOUISY
(Côtes-d'Armor)